

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
Séance du 21 avril 2021 – 17h00

Délibération n°2021/20

Date de convocation : 13 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 73

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caulery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estoumel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt et un, le 21 avril à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

**Étaient présents (53 titulaires et 4 suppléants) :**

BASQUIN Alexandre, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, OLIVIER Jacques, MOEUR Sébastien (S), MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

**Membres absents (10) :**

WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, BASQUIN Etienne, KEHL Didier, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

**Membres ayant donné procuration (10) :**

PORTIER Carole à BASQUIN Alexandre, GAVE Nathalie à OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul à GODELIEZ NICAISE Véronique, DUDANT Pierre-Henri à DOERLER-DESENNE Axelle, BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, POULAIN Bernard à BONIFACE Didier, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, PLET Bernard à BACCOUT Fabrice, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2021/20 : Budget principal - Portant adoption budget primitif de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis pour l'exercice 2021**

Madame la Vice-Présidente expose :

Considérant la date butoir du vote du budget primitif fixée au 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte,

Considérant la note de synthèse présentée par la Vice-Présidente en charge des finances,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2021,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la république, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.*

*Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- Étant précisé que le budget primitif de 2021 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2020 ;
- De confirmer que la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a décidé de voter son budget par chapitre et par nature, accompagné d'une présentation par fonction en conformité avec l'instruction M14
- D'adopter dans l'ensemble le budget primitif 2021 de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis comme suit :

	Dépenses	Recettes	
<b>Crédit de fonctionnement 2021</b>	<b>38 609 645.60</b>	<b>35 877 743.17</b>	<b>- 2 731 902.43</b> <b>Prélèvement sur report N-1</b>
<b>Résultat reporté</b>		<b>4 694 693.84</b>	
<b>Total crédit de fonctionnement</b>	<b>38 609 645.60</b>	<b>40 572 437.01</b>	<b>+ 1 962 791.41</b> <b>Solde résultat a reporté</b>
<b>Crédit d'investissement</b>	<b>10 809 319.75</b>	<b>10 809 319.75</b>	

Adoptée à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 26 avril 2021 et de la publication le  
26 avril 2021

Vu,

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 26 avril 2021

Le Président de séance,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

## La structure du Budget Principal

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section Fonctionnement et investissement doivent être financé dans leur totalité, conformément aux exigences du cadre légal de la comptabilité publique.

Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, unité, universalité, spécialité, et sincérité.

### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	38 609 645,60	35 877 743,17
	+	+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		4 694 693,84
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 609 645,60</b>	<b>40 572 437,01</b>

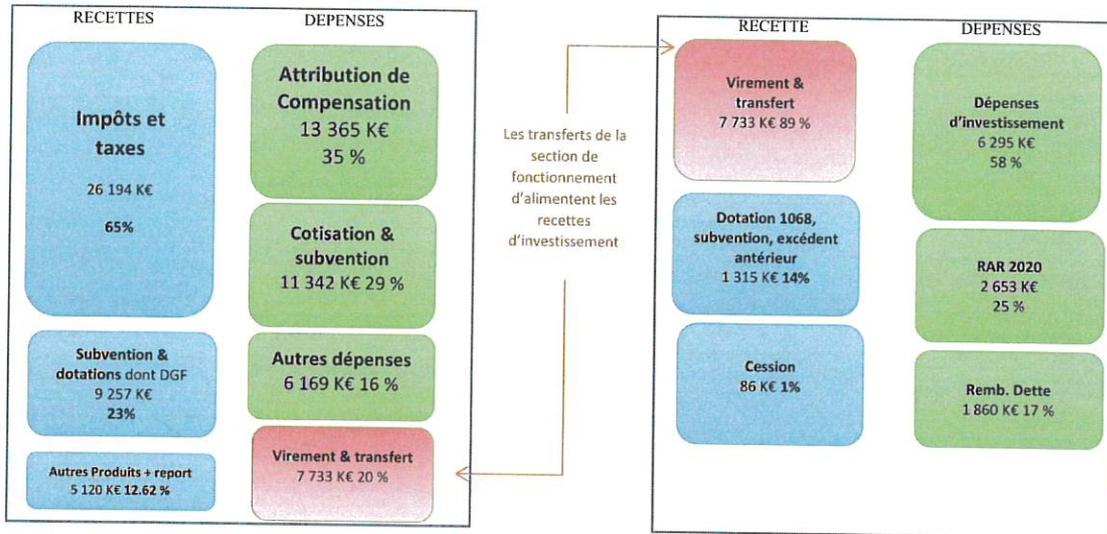
### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	8 156 228,39	9 048 866,13
	+	+	+
R E P O R T S	RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 653 091,36	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 760 453,62
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 809 319,75</b>	<b>10 809 319,75</b>

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2021 et le travail en cours permettent d'envisager une capacité de financement nette 2021 de 3.5M€. Afin de financer les investissement 2021, la CA2C devra prélever dans les excédents antérieurs à hauteur de 2,7 M€. L'encaissement des subventions en 2022 permettra de venir réabonder les ressources de 1,8 M€



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT



## La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services :

- Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité :
  - o Les charges à caractère général (contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures ...)
  - o Les charges de personnel
  - o Les charges financières liées à la dette
  - o L'autofinancement (solde excédentaire de la section de fonctionnement)
  - o Les dotations aux amortissements, provisions...
- les recettes que la collectivité peut percevoir et qui permettent le financement des dépenses de fonctionnement :
  - o Impôts et taxes
  - o Dotation de l'état
  - o Les produits de services



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

Chap.	Libellé	Vote
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		
011	Charges à caractère général	4 061 498,00
012	Charges de personnel et frais as	2 750 000,00
014	Atténuations de produits	13 365 641,00
65	Autres charges de gest. cour.	9 432 397,27
656	Frais de fonct. groupes d'élus	
<b>Total des dépenses de gestion courant</b>		<b>29 609 536,27</b>
66	Charges financières	875 432,64
67	Charges exceptionnelles	391 229,00
68	Dotations aux provisions	
022	Dépenses imprévues	
	Autres	
<b>Total des dépenses réelles de fonctionn</b>		<b>30 876 197,91</b>
023	Virement sect. d'inv.	5 704 447,69
042	Op.d'ordre de transfert entre se	2 029 000,00
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fon	
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionn</b>		<b>7 733 447,69</b>
<b>TOTAL</b>		<b>38 609 645,60</b>
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIQ	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEME</b>		<b>38 609 645,60</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		
013	Atténuations de charges	124 000,00
70	Produits des services	174 760,00
73	Impôts et taxes	26 194 558,00
74	Dotations, participations	9 257 775,33
75	Autres prod. de ges. cour.	65 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>35 816 093,33</b>
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	20,00
78	Reprises sur provisions	
	Autres	
<b>Total des recettes réelles de fonctionn</b>		<b>35 816 113,33</b>
042	Op.d'ordre de transfert entre se	61 629,84
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fon	
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionn</b>		<b>61 629,84</b>
<b>TOTAL</b>		<b>35 877 743,17</b>
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANTIQ	4 694 693,84
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEME</b>		<b>40 572 437,01</b>



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

## Les dépenses de fonctionnement

Globalement, les orientations retenues visent à une maîtrise des dépenses de fonctionnement +0.89%

## - Les charges à caractère général (011)

Elles représentent près de 12.34% des dépenses totales de fonctionnement. (Troisième poste de dépenses et augmentent de 204 000 € par rapport à 2020. Les évolutions sont liées à l'inflation estimée à 0.6% et 2% sur les fluides mais aussi aux recrutements d'un cabinet spécialisé dans le développement économique pour une recherche active d'entreprise à installer sur notre territoire + 40 000 €

	CA : 2020	BP : 2021
<b>11 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>3 857 165,43</b>	<b>4 061 498,00</b>
60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	1 214 811,23	1 241 821,22
61 SERVICES EXTERIEURS	1 857 788,23	1 917 414,34
62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	714 894,80	832 173,24
63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS AS	69 671,17	70 089,20

**Comptes 60** : fluides (eau électricité gaz), carburants, fourniture de petit matériel pour les brigades. 70% des dépenses sont affectées aux consommations d'éclairage public.

**Comptes 61 et 62** : les services extérieurs, prestations de service, assurances, entretien et maintenance du patrimoine... La délégation des services publics sur la gestion des espaces nautiques représente 77% des dépenses soit 1 492 k€.

**Comptes 63** : les impôts et taxes

## - Les charges de personnel (012)

	CA : 2020	BP : 2021
<b>12 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 451 057,04</b>	<b>2 750 000,00</b>

Les charges de personnel représentent 8.36% des dépenses globales de fonctionnement. Ce chapitre enregistre une évolution de + 298 000 € par rapport à 2020, qui s'explique notamment par les incidences des orientations proposées lors du débat budgétaires avec le renfort des brigades pour garder un service de qualité aux communes : recrutement de 6 CDD pour 6 mois, 4 CDD saisonniers, ainsi que 4 contrats séniors.



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

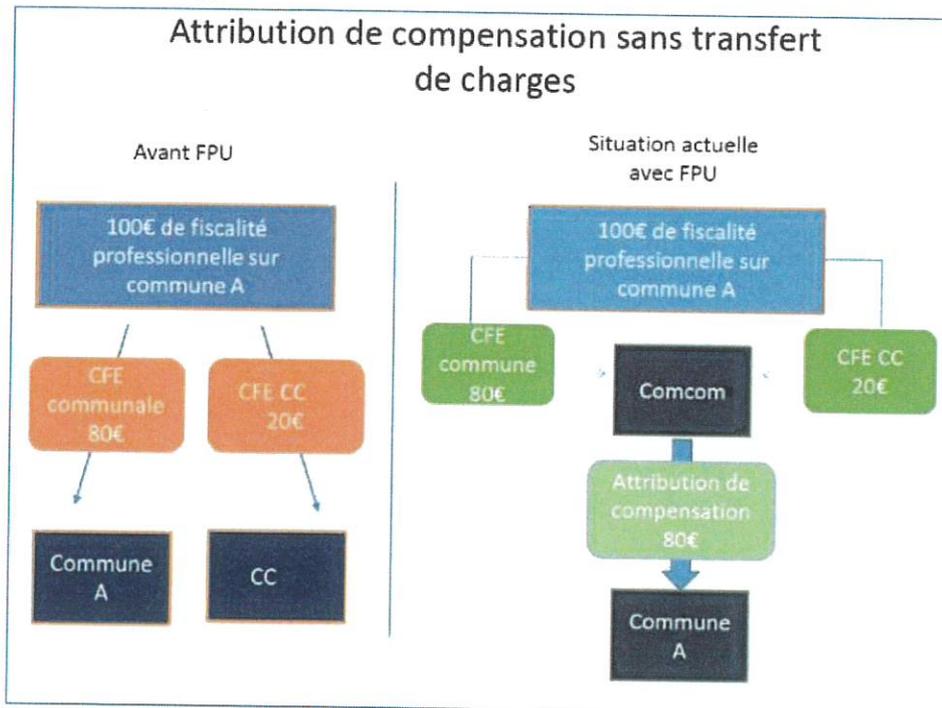
- Atténuation de produit (014)

	CA : 2020	BP : 2021
<b>14 ATTENUATION DE PRODUITS</b>	<b>13 606 930,42</b>	<b>13 365 641,00</b>

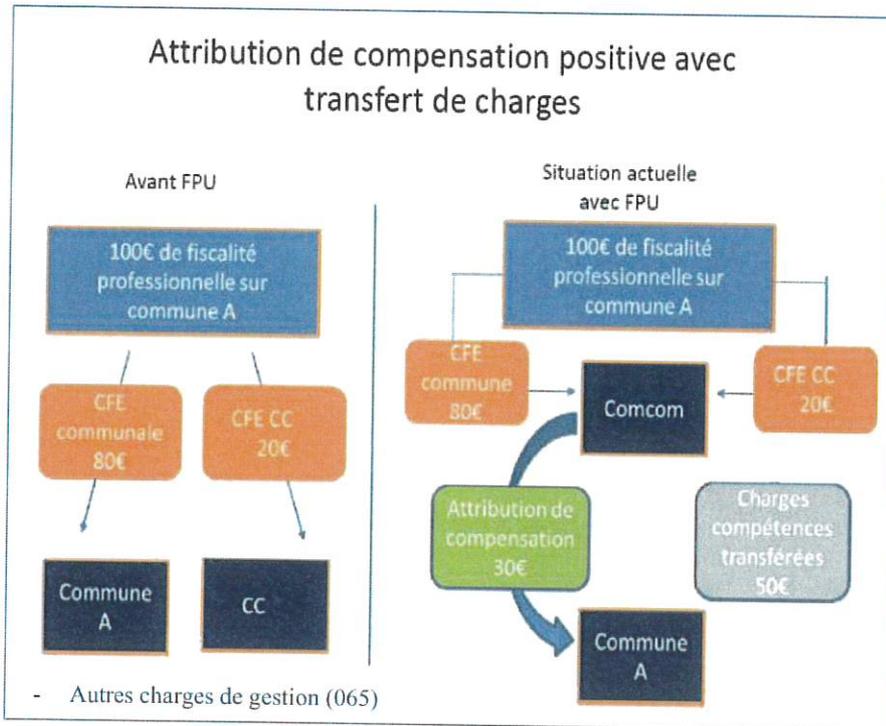
Les attributions de compensation constituent le premier poste de dépenses et représentent plus de 40 % des dépenses. Une baisse de -1.77 % est constatée à la suite du reversement de l'IFER en 2020 pour deux années, et la régularisation des charges d'éclairage public notamment pour la ville du Cateau Cambresis.

Les attributions de compensation sont une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération.

La Communauté d'Agglomération répond au régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique, c'est à dire que l'ensemble des produits fiscaux des entreprises lui est reversé. Cette perte de produit fiscal pour les communes est compensée strictement par une attribution de compensation (AC) qui est versée par la Communauté d'Agglomération aux communes chaque année. Dès lors, il est possible de soustraire à cette Attribution de Compensation les charges transférées par les communes dans le cadre de transferts de compétence au profit de la Communauté. (Ex de transfert de compétence et donc de charge : éclairage public, petite enfance...)  
Si les charges transférées sont plus élevées que les produits fiscaux transférés, alors l'Attribution de Compensation sera négative, c'est à dire que ce sera à la commune de verser une compensation à la Communauté d'agglomération.



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT



	CA : 2020	BP : 2021
<b>65 AUTRES CHARGES DE GESTION</b>	<b>9 107 173,25</b>	<b>9 432 397,27</b>

Elles représentent près de 28.66% des dépenses totales de fonctionnement. Il s'agit du deuxième poste de dépenses.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des cotisations et des subventions allouées Aux associations et différents syndicats :

Compétence ordures ménagères et déchetterie : 6 625 559 € (SIAVED)

Compétence GEPU : 1 238 748 € (SIDEN SIAN)

Compétence GEMAPI : 538 842 € (SMABE...)

Compétence Petite Enfance : 529 379 € (Maison enchantée, Les enfants du pays de Matisse...)

Compétence Tourisme : 116 000 €

On constate une évolution de + 3.57 % soit 325 K€, cette évolution est principalement liée à l'augmentation de la cotisation GEPU. En 2020 la compétence GEPU a été assurée pour plusieurs communes par le biais d'un contrat de gérance financé sur le budget assainissement. Le transfert au SIDEN SIAN étant effectif au 01/01/2021, cela entraîne une augmentation des cotisations chap 65 et la fin des contrats de gérance (diminution chap 67.)



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

- Charge financière (66)

	CA : 2020	BP : 2021
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>948 633,19</b>	<b>875 432,64</b>

Avec un encours de dette qui s'établit à 23 733 102 au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la CA2C continue d'afficher une bonne maîtrise de son endettement – 7.05% par rapport à 2020. Le taux moyen s'élève à 3.87 % au 31/12/2020. 61% de l'encours est lié à la construction des espaces nautique.

La durée de vie résiduelle est de 13 ans et 8 mois au 31/12/2020.

A noter que la Ca2C affiche une dette classée « 1A » (produits non risqués) pour 92.04% et « 1B » (à risque faible et limité) pour 7.96% selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ». La « toxicité » de l'encours est donc nulle.

- Charges exceptionnelles (67)

	CA : 2020	BP : 2021
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>483 755,89</b>	<b>391 229,00</b>

Fluctuantes d'une année à l'autre, ces charges s'élèvent à 391 229 €. Ce chapitre représente dans sa grande partie les participations versées aux budgets annexes sous la forme de subventions d'équilibre,

- Crématorium : 107 966.50 €
- Budget à caractère développement économique 231 856.51 €
- ZAC vallée d'hérie : 37 191.44 €

La fin du reversement des Attributions de compensation au titre de la gestion des eaux, de l'assainissement et de la GEPU sur les budgets concernés (fin des contrats de gérance) entraîne une diminution des subventions d'équilibre en contre partie augmentation des cotisations GEPU (chapitre 65)

Le détail du mode de calcul est défini aux notes des budgets concernés.

- Opération d'ordre (042 – 023)

	BP : 2021
<b>23 VIREMENT A LA SECT. D'INV.</b>	<b>5 704 447,69</b>
<b>42 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>2 029 000,00</b>

Elles sont constituées des opérations de transfert entre sections, inscrites pour la contrepartie en recettes de la section d'investissement.



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

- Atténuation de charges

	CA : 2020	BP : 2021
13 ATTENUATION DE CHARGES	148 321,61	124 000,00

Dans cette rubrique, sont comptabilisés :

- Remboursements aux organismes de protection sociale (CPAM, CNRACL...) il est à noter que le montant est de 0 €.
- Le remboursement des charges de personnels du crematorium.
- Produits des services

	CA : 2020	BP : 2021
70 PRODUITS DES SERVICES	186 043,23	174 760,00

Ce chapitre regroupe les produits des services qui font l'objet d'une refacturation aux usagers (occupations du domaine public aire d'accueil des gens du voyage, et remboursement des charges du pôle d'entreprise par les entreprises). Diminution liée au retrait de 2 bureaux à la location, le premier mis à disposition de la DGFIP à titre gratuit et le second pour des besoins de services.

- Impôt et taxe

	CA : 2020	BP : 2021
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>27 890 508,45</b>	<b>26 194 558,00</b>
<b>74 DOTATIONS, SUBVENTIONS</b>	<b>7 792 075,63</b>	<b>9 257 775,33</b>
<b>Total recette 73 &amp; 74</b>	<b>35 682 584,08</b>	<b>35 452 333,33</b>

À la suite des réformes sur les impôts de production, la fiscalité est en nette diminution cependant cette diminution est compensée à l'euro près par l'état, mais il convient de rester vigilant quand au devenir de la compensation 1 587 k€.



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

	2 020	2021	Evolution	
CFE	5 164 568 €	3 590 083 €	-1 574 485,00	Forte baisse sur le CFE et TF liée à la réduction des impôts dit de production - 1 854 545 € compensé par l'état à hauteur de 1 587 223 €
TF	3 222 415 €	2 942 355 €	-280 060,00	
Att Compensation	590 830 €	2 178 053 €	1 587 223,00	
Compensation			-267 322,00	
TH	3 889 663,00	114 656,00	-3 775 007,00	Exonérations TH fin des compensations mise en place d'une fraction de TVA
Fraction TVA	0,00	4 294 482,00	4 294 482,00	
Compensation			519 475,00	
TFNB	365 805,00	366 611,00	806,00	
CVAE	2 161 818,00	2 090 517,00	-71 301,00	prévu au ROB - 82 082
IFER	612 256,00	615 940,00	3 684,00	Détail IFER 2021 :
TASCOM	678 918,00	678 310,00	-608,00	Éoliennes : 8 Busigny, 6 saint hilaire, 267 006 € 1 Quiévy, 2 Bévillers Centrales photovoltaïques 3 222 € Transformateurs 214 635 € Stations radio 107 757 € Gaz 23 320 €
taxe addi	79 066,00	79 156,00	90,00	
role supp	146 727,00		-146 727,00	
TEOM	6 829 557,00	6 858 922,00	29 365,00	
GEMAPI	446 345,00	446 345,00	0,00	
total fiscalité et compensation	24 187 968,00	24 255 430,00	67 462,00	

Les dotations d'état :**Dotation de base – 76 119 €**

Le PLF 2021 estimé les recettes des dotations stables, cependant le passage en agglomération de 2019 et la surévaluation du CIF les 2 premières années entraine une diminution significative de nos dotations par rapport à 2020 :

En K€	2018	2019	2020	2021
Dotation de base CC	681	748		
Dotation Passage de base en CA		1176	1415	1339

Pour rappel en 2019 à la suite du passage en Agglomération le CIF\* est surévalué (70.49%) mais plafonné avec par le CIF moyen des communautés d'agglomération soit 36.43%

Sur 2020, le CIF est égal à la fiscalité de la CACC et des communes CACC (40.39%) mais sans prise en compte des reversements opérés vers les communes CACC (AC).



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

Pour 2021 le CIF Réel (estimatif 33.46%) : intégrant toutes les données du territoire avec le montant des AC de l'année n-2. (Baisse limitée à 5%, étalement dans le temps jusqu'à ce que la dotation réelle rejoigne la dotation théorique.)

**Dotation de compensation – 74 738 € - 1.86 % au titre de l'écrêtement**

Dans le cadre d'une stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, avec la progression de la population, le soutien à la péréquation et la progression de l'intercommunalité, il est introduit depuis 2012 un écrêtement uniforme de la compensation « part salaires » de la dotation de compensation dont le taux est fixé par le comité des finances locales.

**FPIC - 147 054 €\* prévisionnel**

La ventilation du FPIC entre l'EPCI et ses communes membres est calculée en fonction du CIF. La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. La contribution des communes membres est égale à la différence entre la contribution de l'ensemble intercommunal et la contribution de l'EPCI.

Considérant le CIF 2021 estimée à 33,46%, considérant la contribution de l'ensemble intercommunal à hauteur 2 120 707 € le montant du FPIC serait de 709 588 € soit une perte de 147 054 € pour l'EPCI mais une augmentation à même hauteur pour les communes.

FPIC de droit commun	2018	2019	2020	2021*
Montant	624 218	733 355	856 642	709 588

\* prévision



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

## Section d'investissement

Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	4 440,00	130 000,00	130 000,00	134 440,00
204	Subventions d'équipement versées	1 774 339,94	750 000,00	750 000,00	2 524 339,94
21	Immobilisations corporelles	588 669,32	5 353 868,58	5 353 868,58	5 942 537,90
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	285 642,10			285 642,10
	<b>Total des opérations d'équipement</b>				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 653 091,36</b>	<b>6 233 868,58</b>	<b>6 233 868,58</b>	<b>8 886 959,94</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement		7 056,00	7 056,00	7 056,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 860 729,97	1 860 729,97	1 860 729,97
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 867 785,97</b>	<b>1 867 785,97</b>	<b>1 867 785,97</b>
45...1	<b>Tot. opé. pour cpte de tiers</b>				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 653 091,36</b>	<b>8 101 654,55</b>	<b>8 101 654,55</b>	<b>10 754 745,91</b>
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		54 573,84	54 573,84	54 573,84
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>54 573,84</b>	<b>54 573,84</b>	<b>54 573,84</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 653 091,36</b>	<b>8 156 228,39</b>	<b>8 156 228,39</b>	<b>10 809 319,75</b>
<b>D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.</b>					
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 653 091,36</b>		<b>8 156 228,39</b>	<b>10 809 319,75</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement		335 840,70	335 840,70	335 840,70
16	Emprunts dettes assim.(hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>335 840,70</b>	<b>335 840,70</b>	<b>335 840,70</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1068	Excédents de fonct. capitalisés		892 637,74	892 637,74	892 637,74
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions		86 940,00	86 940,00	86 940,00
	<b>Total des recettes financières</b>		<b>979 577,74</b>	<b>979 577,74</b>	<b>979 577,74</b>
45...2	<b>Tot. opé. pour cpte de tiers</b>				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 315 418,44</b>	<b>1 315 418,44</b>	<b>1 315 418,44</b>
021	Virement de la section de fonction		5 704 447,69	5 704 447,69	5 704 447,69
040	Op. d'ordre de transfert entre sections		2 029 000,00	2 029 000,00	2 029 000,00
041	Opérations patrimoniales				
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>7 733 447,69</b>	<b>7 733 447,69</b>	<b>7 733 447,69</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>9 048 866,13</b>	<b>9 048 866,13</b>	<b>9 048 866,13</b>
<b>R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.</b>					
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 760 453,62</b>	<b>1 760 453,62</b>	<b>1 760 453,62</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 809 319,75</b>	<b>10 809 319,75</b>	<b>10 809 319,75</b>



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

## Dépenses d'investissement

### Achats récurrents : 1 700 000 €

- Achat matériel Brigade 150 000 € (matériel thermique, 2 roto broyeurs) ;
- Matériel divers 100 000 € ;
- Travaux de voirie 200 000 € ;
- Réseaux d'électrification : 1 000 000 € ;
- PLH : 50 000 € ;
- Aide aux commerces : 200 000 € ;

### Projet 2021 : 3 873 231 € (subvention 1 851 192 €)

- Aménagement zone Leclercq Caudry 100 000 € ;
- Fonds de concours communes 200 000 € ;
- Frais d'étude projet de territoire 80 000 € ;
- Fonds de concours soutien au secteur hospitalier 80 000 € ;
- Fonds de concours maison de santé 90 000 € (3 communes) ;
- Signalétique économique : 50 000 € ;
- ZAE phase 2 : 800 000 € (subvention 30% DETR 2022 : 264 000 €) ;
- Rénovation site Owen : 725 231 € (subvention 60% : 435 192 €) ;
- Projet Rénovation maison éclusière : 172 000 € (subvention 60%) ;
- Rénovation aire d'accueil : 1 500 000 € (subvention 70% : 1 050 000 €) ;
- Mis en place du permis de louer : 50 000 €



Avril 2021 **Note BP 2021** article 2313-1 du CGCT

## En Synthèse

	2021
Recettes réelles de fonctionnement	35 816 113
Charges réelles de fonctionnement	-30 876 198
Epargne brute	4 939 915
Remboursement capital	-1 860 730
Subvention	422 781
Epargne Nette	3 501 966
Investissements 2020	-6 233 869
Prélèvement sur le fond de roulement	-2 731 903

